

L'assistance à perpétuité

PAR PHILIPPE MEYER

Le cas de la famille G. est un exemple de coordination réussie. Cette famille est suivie par les travailleurs sociaux suivants :

- l'assistante sociale de la C.A.F. chargée de la famille,*
- la travailleuse familiale qui s'occupe de l'organisation ménagère et des enfants,*
- l'assistante sociale responsable des travailleuses familiales, à titre consultatif,*
- l'assistante sociale de secteur qui s'est spécialisée pour l'occasion dans les problèmes de santé,*
- le tuteur aux allocations familiales, qui s'occupe de la gestion du budget et du paiement des dettes,*
- les techniciens du P.A.C.T., qui s'occupent de l'amélioration du logement,*
- le psychiatre,*
- l'éducateur en milieu ouvert, délégué régional de la lutte contre l'alcoolisme,*
- une hôtesse du planning familial, à titre consultatif,*
- l'assistante sociale d'hygiène scolaire, pour les enfants.*

(Extrait de l'allocation de M. PAVARD, directeur du cabinet de Mlle Dienesch, secrétaire d'Etat à la Réadaptation, au Congrès de Bordeaux, avril 1971).

LE conseiller érotique referme doucement la porte et monte à l'appartement du dessus. Christine et Olivier sont fatigués, et il leur a enjoint de faire vite, en s'en tenant à la position normale. La confrontation des résultats du psychomètre avec la table des sextrons a largement suffi à justifier son conseil.

Christine règle donc l'amourostat sur douze minutes, le coïtogène devant se déclencher au bout de sept, conformément à la loi de Grégoire, qui prévoit un rapport temporel de 3,5/6

entre la période de mise en train et celle de la copulation proprement dite. A la septième minute, donc, l'amourostat fait entendre son chaud signal, Olivier pénètre Christine, et ils atteignent un plaisir commun à la douzième minute. L'aiguille de l'érotographe resplendit sur beau fixe et le fornicomètre bleu, installé par l'Etat dans tous les foyers et vérifié tous les deux mois, enregistre la réussite...

A sept heures, la radio se déclenche d'elle-même et joue un air de Jean-Sébastien Bach, ce génial inventeur de la musique d'ambiance. A sept heures trente, Christine et Olivier prennent un petit déjeuner diététique, de quoi éviter le coup de pompe d'onze heures sans s'alourdir l'estomac ni s'épaissir la silhouette. Auparavant, ils ont vérifié sur la toise-balance la conformité de leur rapport poids-taille avec les normes hebdomadaires du ministère de l'Esthétique et de la Publicité. Ils sont dans la fourchette, quoique à la limite.

A huit heures, le visiteur des rêves sonne. Ils lui content les leurs. Christine n'a pas rêvé ; le visiteur en paraît irrité. Olivier a rêvé d'un train et d'un tunnel, et le visiteur lui explique le symbolisme sexuel de la chose, en concluant que son plaisir de la veille n'a pas été optimal, en tirant des conseils pratiques et pestant contre ces nom de Freud, d'érotographes qui datent de Binet-Simon. Heureusement qu'un nouveau modèle va sortir avec un cadran pour chaque partenaire.

Cependant, Olivier conteste son interprétation du rêve. Le visiteur en est très indisposé et lui tend une feuille de réclamation destinée au psychanalyste chef de service, avec mention du contenu et des circonstances de l'activité onirique. En haut de la feuille et à gauche, le réclamant rappelle son numéro de Sécurité sociale et la date de résolution de son Œdipe.

Le visiteur parti, Christine et Olivier s'en vont travailler, il est faiseur de taches de Rorschach dans une entreprise spécialisée, elle est secrétaire-comptable au ministère de l'Environnement total.

Christine a décidé de demander une augmentation. En un an, les prix sont montés de 7 % et les impôts s'apprentent à faire le traditionnel bond en avant. Depuis plusieurs semaines elle mijote cette demande, et aujourd'hui est le jour J. En arrivant au ministère, elle remplit donc la demande d'entretien avec le chef de service, qui la fait convoquer pour onze heures.

Serrant les poings, elle décide d'y aller sans détours : « Monsieur, c'est pour une augmentation... » Elle ne trouve plus la suite. Au-dessus de la tête du chef de service, deux portraits sont encadrés qu'on retrouve dans tous les bureaux

cette conférence de presse peut en témoigner —, le symbole d'une réussite et d'un progrès. Fidèle aux vœux que firent nos pères en 1789, notre gouvernement vient une fois de plus de montrer qu'il ne concevait son action que dans le cadre d'une amélioration de la moralité publique, du respect de l'individu et de la prospérité de l'économie. »

Philippe Meyer.

« Le ministère de la Justice et de l'Intérieur peut aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, vous présenter un bilan extrêmement favorable de son opération-pilote « Prison sur mesure ». Cette expérience s'est maintenant déroulée sur deux ans, et nous voudrions vous présenter quelques monographies élaborées à cette occasion afin d'instruire vos lecteurs sur les décisions que le gouvernement va prendre maintenant, non plus à l'échelon d'un essai, mais à celui d'un projet de loi.

Prenons, si vous le voulez bien, le cas de Monsieur Lugans. Monsieur Lugans avait fait une série de chèques sans provision, puis, pour réparer le mal quand il fut découvert, volé une somme importante dans la caisse de l'entreprise qui l'emploie. Dans le système classique, Monsieur Lugans était passible d'une peine de dix-huit mois de prison (l'argent de l'entreprise avait été retrouvé et l'on pouvait donc penser que les juges seraient indulgents). Monsieur Lugans gagne mille huit-cents francs par mois. La collectivité aurait donc perdu, du fait de l'internement de Monsieur Lugans pendant dix-huit mois et compte tenu du mois double, la somme de trente-quatre mille deux cents francs, retirée du circuit de la consommation et de l'épargne.

D'autre part, Monsieur Lugans a une femme et un fils de quatorze ans, qui auraient été privés par son internement d'une relation essentielle à leur équilibre psycho-affectif.

Dans le nouveau système, que nous avons baptisé Prison sur mesure et que nous appelons maintenant le tiers-temps carcéral, ces deux inconvénients majeurs ont été évités. Au lieu de faire dix-huit mois de prison, Monsieur Lugans a fait deux ans de tiers-temps carcéral. Il n'a été autorisé par le tribunal à sortir de chez lui que pour se rendre à son travail. Ses deux voisins, sous le contrôle de l'Assistante sociale polyvalente de secteur et de l'Éducateur responsable du quartier, ont été chargés de veiller au respect de cette décision. La communauté a ainsi étroitement collaboré à la réussite du processus engagé, et l'on peut réellement parler de socialisation de la peine. Privé de sortie en semaine, Monsieur Lugans a passé tous ses week-ends pendant deux ans au Centre de rééducation de son arrondissement où sa structure psychopathique a pu faire l'objet d'interventions thérapeutiques efficaces.

Il a enfin passé son congé annuel dans un Service public où il a eu à travailler gratuitement pour l'État, et donc pour la collectivité. Vous avez là, Mesdames et Messieurs — et Monsieur Lugans qui a tenu à être au côté du ministre pour

un peu importants : celui de Michel Crozier, le fondateur de la sociologie réconciliante, et celui d'Alain Touraine, le pionnier de la sociocratie prédictionnelle.

Le chef de service laisse se prolonger le silence, puis le coupe d'une voix neutre et posée : « Madame, les textes sont formels : toute demande d'augmentation ou de promotion doit être précédée d'un entretien avec le conseiller du travail. Je ne peux que vous prier de lui demander une consultation. Dès que j'aurais son rapport, je vous convoquerai. »

Le service d'Hygiène du Travail donna à Christine un rendez-vous pour seize heures. Le bureau de la conseillère — une femme entre deux âges, l'allure sportive, le vêtement classique mais original, les lunettes réfléchies — est peint de couleurs résolument chaudes et modernes. Quelques dessins géométriques rompent l'harmonie des murs. Quand Christine entre, la conseillère repose sur son bureau le numéro du *Nouvel Observateur* qu'elle est en train de lire. « Nous allons voir tout ça, dit-elle. Vous voudriez une augmentation. Comment ça va à la maison ? » Christine dit que ça va bien. Sauf financièrement, ajoute-t-elle.

La conseillère, pressée, précise : « Et avec votre mari ? » Elle feuillette le dossier que lui a transmis le service du personnel. « Je vois qu'aux deux derniers tests psycho-affectifs semestriels, les résultats de votre couple ne sont pas fameux. Qu'est-ce qui s'est passé ? »

Christine parle d'une certaine fatigue, de la lassitude d'un travail monotone, de leur difficulté à joindre les deux bouts. Elle dit que si on leur avait fait passer le dernier test après et non avant les vacances, leurs résultats auraient été meilleurs, et qu'elle s'est inscrite à une session de recyclage uxoral, ce qui ne peut qu'améliorer les choses.

La conseillère hoche la tête et rappelle à Christine les données de sa petite enfance inscrites sur son Carnet de Santé, notamment l'anormale durée de sa phase de latence ; elle insiste sur les résultats des tests, et finalement lui montre comment ce désir d'augmentation est une demande-écran, sous laquelle se cache en réalité une forte immaturité affective. « Il faut en prendre conscience. Vous devez faire porter vos efforts sur la réussite de votre ménage et renoncer aux échappatoires faciles. » La conseillère glisse une rapide allusion au fait que Christine et Olivier n'ont pas encore d'enfant, bien qu'ils soient près de dépasser l'âge optimal, selon les critères du ministère de la Famille et de l'Harmonie.

Ensuite, se fondant sur les travaux d'André Stéphane, elle démontre comment la revendication salariale fonctionne comme

PHILIPPE MEYER

un mécanisme paranoïaque, et constitue une tentative d'expulser au-dehors le « mauvais objet ».

« Je regrette beaucoup, mais mon rapport au directeur sera négatif. »

✱

Monsieur et Madame Ravenne, rentrant en même temps du bureau, ont trouvé dans leur boîte à lettres une enveloppe portant en tête du ministère de l'Économie et de l'Éducation. Sans aucun doute, ce doit être la décision concernant leur fils Bernard :

« Madame, Monsieur.

Sur le rapport de Madame l'Assistante sociale polyvalente de Secteur chargée de votre quartier, j'ai l'honneur de vous informer que votre fils Bernard, dont la santé mentale avait donné quelques inquiétudes au Proviseur du lycée Marie-Madeleine Dienesch, a fait l'objet, après les examens appropriés, des mesures suivantes :

1) Il sera placé sous la surveillance d'un conseiller pubertaire et, si ses comportements a-sociaux se prolongeaient, d'un conseiller post-pubertaire.

2) Il devra passer les jeudis après-midi et les dimanches à la maison des jeunes de votre localité, où l'animateur socio-culturel sera spécialement chargé de l'orienter vers des loisirs propres à canaliser l'excès d'agressivité dont votre fils a fait preuve en crachant dans la figure du conseiller d'éducation de son lycée qui l'avait rappelé à l'ordre.

En cas d'aggravation dans ses comportements ou de persistance déviante, je me verrai amené à placer votre fils Bernard dans un foyer de semi-liberté, ou, dans un cas de particulière gravité, de tiers-de-liberté.

Je vous prie d'agréer, etc. »

Monsieur Ravenne n'a pas de chance : son fils est agressif et son père est mourant. Le conseiller à la sénescence est pessimiste. Il est vrai que Monsieur Ravenne père a 82 ans. Madame Ravenne insiste pour faire venir un assistant de la foi, qu'on appelait autrefois un prêtre. Leur statut a été précisé en deux temps. Un concordat d'abord, indiqua dans son article principal que le Sur-moi devait être officiellement considéré comme d'origine sociale pour un tiers, d'origine idiosyncrasique pour un autre tiers et d'origine transcendantale pour le

L'ASSISTANCE A PERPETUITE

tiers restant. L'assistant de la foi fut chargé de veiller au respect de la proportion et à l'entretien du dernier tiers. Il disposait pour ce faire, d'un charismographe, dont la confrontation avec le psychomètre permet de vérifier que les tendances religieuses ne sont ni excessivement refoulées, ni abusivement mystiques.

La dernière originalité des assistants de la foi disparut quand le pape Jean-Claude I^{er} les obligea à se marier avec des éducatrices.

Cependant, l'assistant que Madame Ravenne a appelé est arrivé trop tard. Le vieux Monsieur Ravenne est mort. Sa belle-fille est tranquille : c'était un homme exemplaire, et elle imagine, radieuse, son beau-père arrivé au Paradis, pris en main par le conseiller à la rémission des péchés, qui, ayant vite fait le tour du bonhomme, le passe définitivement au conseiller à la vie éternelle.

✱

Madame Louard allume la télévision. Le mercredi est le jour des émissions historiques, et Madame Louard est passionnée d'Histoire.

Comme d'habitude, un film retrace d'abord l'essentiel des événements, puis un débat entre spécialistes en indique les principales interprétations. L'émission a beaucoup de succès. A travers la vie des grands personnages évoqués, chacun rêve qu'il a un destin. Ce soir, c'est le capitaine Dreyfus qui est sur la sellette. Le film expose l'affaire, les passions qui l'ont accompagnée, et se termine sur l'image de Dreyfus colonel, décoré de la Légion d'Honneur et réhabilité.

Retour au studio : l'animateur présente les honorables spécialistes, le professeur Maisonblanche et le Docteur Smirgenberger. L'un et l'autre sont d'accord pour souligner l'importance que l'affaire Dreyfus a prise dans l'Histoire contemporaine et son influence prolongée sur la conscience politique française, mais le débat s'envenime lorsqu'on en arrive aux causes profondes de l'Affaire. Tandis que le professeur Maisonblanche les attribue au masochisme du capitaine Dreyfus, c'est dans la perversité polymorphe de Drumont que le Docteur Smirgenberger veut trouver l'essentiel de l'explication.

C'est Madame Louard qui, in petto, conclura ce débat en fermant son poste : « Je croyais qu'il était Juif ».

✱